



Le Conseil Municipal d'Enfants a un rôle primordial à jouer. L'avis des enfants de Mornant est nécessaire pour construire l'avenir notre commune.

Etre élu au conseil municipal d'enfants, c'est s'engager pour notre village. C'est aussi donner son avis, faire des propositions, bâtir des projets, apprendre à travailler en écoutant et en respectant l'avis des autres.

Etre élu au conseil municipal d'enfants, c'est porter haut la voix des enfants de Mornant et les représenter officiellement.

Je vous invite donc à vous lancer dans cette élection, à vous engager, à porter des projets... pour pouvoir agir dans l'intérêt général de notre belle commune !

Renaud PFEFFER

Maire de Mornant



J'ai voulu me présenter au conseil municipal enfants car je pensais que je pouvais avoir beaucoup d'idées de projets.

'en avais jamais entendu parler, je me suis dit que c'était une bonne idée, donc j'ai essayer que les enfants de Mornant sachent de quoi il s'agit J'espère que vous aurez beaucoup d'idée et de projets. En tout cas, bonne chance ...

Robin LOISEAU

Maire de Mornant «Enfants»
2014 - 2015



Memento

- * **Mandat** : durée pendant laquelle les autres enfants ont voté pour que tu les représentes
- * **Campagne électorale** : période durant laquelle les candidats peuvent présenter leurs idées afin d'obtenir les voix des électeurs
- * **Profession de foi** : déclaration publique des candidats : programme et engagement
- * **Urne** : boîte dans laquelle on dépose un bulletin de vote
- * **Liste d'émargement** : établie à partir de la liste électorale, elle reprend tous les noms des personnes ayant voté
- * **Abstention** : action de ne pas voter, et laisser les autres choisir à sa place
- * **Scrutin** : opération par laquelle sont désignés des représentants élus
- * **Suffrage** : voix, vote

Date du scrutin : vendredi 27 novembre

Renseignements :

Anne-Claire POYARD
04 78 19 91 75
www.ville-mornant.fr
cme@ville-mornant.fr



Conseil Municipal Enfants

Apprendre à être Citoyen



Comment ça marche ?

Comment devenir conseiller ?

Quel est son rôle ?

Comment voter ?

Comment devenir conseiller ?

Des élections sont organisées tous les deux ans. Les jeunes élus le seront pour un mandat* de 2 ans.

Pour te présenter, il te suffit d'habiter à Mornant et d'être scolarisé en classe de CM1 ou de CM2 (à l'école publique du Petit Prince, à l'école privée du Puits de la Forge). Si tu es en **CE2**, tu pourras voter mais tu ne pourras pas être élu.

➤ Te sera remis une déclaration de candidature, qui doit être signée par tes parents. Il ne te restera plus qu'à te faire élire ... par tes camarades.

➤ Mais... pour être élu, il faut avoir des idées. C'est pour cela qu'au moment des élections, chaque candidat réalise une campagne électorale* et rédige une profession de foi* (programme).

➤ N'oublie pas que le mandat de conseiller municipal enfant demande du temps... de l'écoute, et le respect des différences.

➤ La campagne électorale aura lieu du 17 au 26 novembre et les élections se dérouleront le vendredi 27 novembre 2015.

Quel est le rôle du conseiller ?

Le conseiller municipal enfant donne son avis sur la vie de la commune, en faisant toujours attention à défendre l'intérêt général. Il prépare ses propositions, notamment en ce qui concerne les enfants, en écoutant les autres et en veillant à ce qu'elles soient réalisables.

Comment cela fonctionne ?

Une fois élus, les enfants conseillers se réunissent en groupe pour travailler sur les projets.

Les réunions de travail te permettront d'élaborer des projets avec l'aide d'une animatrice et des élus qui seront là pour t'accompagner.

Les projets choisis par le groupe seront mis en forme et présentés au Maire et au Conseil Municipal d'Adultes.

A cette occasion, tous les conseillers municipaux enfants se retrouvent à la mairie, dans la grande salle du conseil, pour présenter les dossiers au Conseil Municipal d'Adultes.

Comment se déroule le vote ?

Pour pouvoir voter, il faut :

- te rendre en mairie, le jour de l'élection avec ta classe et ton enseignant. Dans la salle du Conseil Municipal, deux bureaux de vote sont installés,
- prendre les bulletins de vote et l'enveloppe,
- te rendre dans l'isoloir et glisser le nom du candidat de ton choix dans l'enveloppe,
- présenter ta carte d'électeur au président du bureau de vote, et attendre son accord pour mettre l'enveloppe dans l'urne,
- faire tamponner ta carte d'électeur,
- signer la liste d'émargement en face de ton nom.

Attention : ne pas voter, c'est laisser les autres choisir. L'abstention ne compte pas. Les élus sont désignés à partir des suffrages exprimés, donc des enfants qui ont voté. Une enveloppe vide est considérée comme un vote blanc ; un bulletin barré, raturé, déchiré ou ayant trop de noms n'est pas accepté.

